



Compte rendu - Conseil d'administration du 26 mai 2018 - Maison des associations du 12ème arrondissement – 181 avenue Daumesnil

Etaient présents :

Gérard (G) président

Sylviane, trésorière

Thérèse

Gérard (M) secrétaire

Christine

Gérard (L)

Lys

Michel

Marie-Christine

Brigitte

1/ Activité

Bilan des randonnées de l'année en cours :

- 9 balades
- 44 moyennes
- 25 soutenues
- 4 tranquilles

Montée en charge marche nordique

- 15 marches nordiques

Remplacement du guide en cas d'absence inopinée : intervention de Francis le 29 octobre

Spectacles : 5 + 1 prévu prochainement en juin

Retour sur la soirée adhérents : 60 participants. La soirée a été très appréciée grâce au concours musical de Lys et d'Arthur (fils d'Ariane)

Randonnées convergentes : l'équipe de comédiens n'ayant pas répondu à la demande du club concernant le tarif de leur prestation éventuelle et sur un projet de convention, le projet ne sera pas mis en œuvre.

2/ Adhésions

Nombre d'adhérents en cours

111 adhérents à la date du 18 mai. 87 réadhésions. 24 nouvelles adhésions (turn-over assez élevé)

Certificat médical : fichier à jour sauf deux adhérents Monnier + Chesnay, donc pas affiliés à la FFRP

3/ Finances

- Dépenses/recettes en cours

Situation comptable générale à début mai :

. Charges : 12 462 €

. Produits : 12 071 €

En faisant abstraction de la comptabilité séjours (par définition proche de l'équilibre), le retraitement des données amène le résultat suivant :

. Charges : 7 129 €

. Produits : 5 810 €

On peut anticiper une estimation de + 500 € de charges d'ici la clôture (et peu de recettes complémentaires), soit un déficit de 1 800 €. Si la subvention de la mairie est du même niveau que l'an dernier (1 400 €), le déficit estimé pourrait être limité à 400 € environ (plus faible que celui annoncé en AG)

Cf. tableau ci-après :

	Total	Dont séjours	Total hors séjours	Anticipation	Nouveau total
Dépenses	12 462	5 333	7 129	500	7 629
Recettes	12 071	6 261	5 810	0	5 810
Déficit avant subvention mairie					-1 819
Subvention éventuelle					1 400
Estimation du déficit final					-419

NB : Postérieurement au CA, la Ville de Paris a notifié l'attribution au club d'une subvention de 1 500 €. Le déficit final devrait donc plutôt se situer aux alentours de 200 / 300 €, peut-être moins.

Préparation du budget 2018-2019 : avant la présentation à l'AG de novembre, il appartiendra au CA de valider le projet de budget. Si un nouveau CA s'avère nécessaire pour aborder un certain nombre de questions intéressant la vie du club, une nouvelle séance sera organisée, et examinera le budget. Dans le cas contraire, le projet de budget sera transmis par mail et amendé en fonction des observations de chacun. Thérèse souhaite néanmoins qu'une nouvelle réunion ne soit pas écartée, afin de faciliter les échanges au sein du CA.

- Introduction d'un nouveau tarif pour les adhérents potentiels à compter de mai/juin de l'année en cours ?

A partir de cette période, nous recevons plusieurs demandes de personnes intéressées par une adhésion, mais rebutées par le prix d'une adhésion tardive (40 €) qui ne serait pas « amortie » sur les 3 ou 4 derniers mois de l'année restant à courir. Il y a bien entendu, pour ces personnes, la possibilité de randonner moyennant la contribution unitaire de 6 €. L'intérêt du club serait cependant de pouvoir les fidéliser.

Il faut rappeler que toute inscription implique l'affiliation à la FFRP. Il faut donc qu'un tarif partiel couvre au moins cette affiliation dont le coût est de 25 € (et peut-être 26 € l'année prochaine).

Quelles réponses possibles :

◇ Créer un tarif qui irait du 1er mai ou 1er juin allant jusqu'au 31 août de l'année suivante ; ce tarif couvrirait donc 2 affiliations à la FFRP (2 x 25 € + quote part de Randif 15 €, soit 65 €).

Inconvénient : cette procédure introduit des contraintes d'écriture comptable en fin d'exercice (extournes, annulations), est assez lourde à gérer, et peut être source d'erreurs dans les

enchaînements budgétaires.

◇ Ou un tarif 4 mois (du 1er mai au 31 août) de 25 €, couvrant la part d'affiliation à la FFRP, Randif abandonnant pour cette période toute quote-part ? Risque : avoir des adhésions nombreuses éphémères uniquement pour la période d'été (alors qu'il y a moins de guides)

◇ Créer un tarif de 6 randos pour le prix de 4 (et donc sans affiliation à la FFRP)? Mais sous quelle forme ?

Après une large discussion, il est relevé que cette question, si elle est réelle, ne concerne en fait que peu de personnes. Il est proposé que chacun sonde, à l'occasion de randonnées, les participants afin d'avoir un avis sur l'opportunité de créer un nouveau tarif. Si celui-ci devait être créé, l'option la plus pratique serait de créer un tarif 4 mois, sans avantage pour Randif, avec l'espoir de pouvoir ainsi fidéliser un adhérent potentiel. La question sera donc à nouveau examinée à un prochain CA.

4/ Formation

Nouvelles règles à venir :

- . valorisation des acquits
- . participation des clubs

Schéma de la formation d'animateur de randonnée de proximité :

Sur une durée d'1 an maximum : tronc commun 1 jour + 11 heures de formation à distance + Stage et évaluation 1 jour

Continuation par le brevet fédéral

Candidature potentielle de Christiane Frazier. Cette dernière avait manifesté son intérêt pour la conduite de randonnées, puis s'est rétractée. Dans l'immédiat, tant que l'intéressée ne se manifeste pas à nouveau, le CA ne peut qu'attendre une évolution de sa part.

Proposition de Pascal: il a proposé de conduire des randos, notamment au cours de l'été. Il convient de rappeler, compte tenu de l'antériorité, que sa participation en tant que guide suppose qu'il suive une formation, afin de garantir la nécessaire sécurité de l'encadrement d'un groupe au sein de Randif.

Il est proposé de lui soumettre l'idée de s'inscrire à la formation préalable de lecture de cartes organisée par Michel, ce qui sera de nature à le conforter dans une démarche d'inscription à la formation assurée par la FFRP.

Formation premiers secours. Elles sont réalisées ou en cours pour trois adhérents.

Enfin, le CA donne son accord pour prendre en charge la formation complémentaire de Brigitte à la marche nordique, cette dernière entrant totalement dans les objectifs du club (formation Jean Bernard Sibour, 50 €)

5/ Fédération

Parispasapas 2018 : les 30 ans du comité de Paris. Le matin : randonnée grand public (le « 3 »).

L'après-midi, randonnée organisée par le comité de Paris avec les clubs (le « 0 »).

5 inscrits au titre de Randif

Nouvelles licence : licence comité

Actuellement existent la licence et le rando pass (rando carte). Le randopass permet uniquement de bénéficier de l'assurance. La licence comité, intermédiaire, permettra, en plus l'accès aux formations et séjours/voyages, tout en n'étant pas adhérent à un club.

Augmentation des tarifs : projet de + 1 € / an. Position de Randif à l'assemblée départementale :

vote contre, en l'absence d'arguments suffisants pour justifier cette augmentation. Toutefois, la décision sera prise au niveau national de la FFRP.

Une discussion s'instaure sur les avantages et les inconvénients d'une affiliation à la FFRP. Certes, cette dernière a un coût, et présente parfois toutes les lourdeurs d'une grosse administration nationale. Toutefois, une affiliation présente des bénéfices importants : l'assurance, la formation (souvent très appréciée), le balisage, la solidarité avec les régions moins bien pourvues, la promotion d'une activité partagée par de nombreux randonneurs, la représentation vis à vis des organismes ou pouvoirs publics, le lien d'appartenance à un mouvement collectif solide, etc.

6/ Forum

Date : 8 septembre

Les règles de sécurité sont reconduites, et induisent des contraintes pour l'organisation. La mairie va procéder à la sélection des associations (2 associations par stand ? Par ordre de demande ? En fonction du lieu d'activité?)

Le président fera un appel auprès du CA et des guides, et le cas échéant auprès des adhérents eux-mêmes pour assurer la permanence.

Par ailleurs, à cette date est souvent organisée en même temps la réunion des guides pour la préparation du programme du dernier trimestre. Les locaux de la Maison des Associations étant mobilisés pour le forum, nous ne pourrons pas en bénéficier. Il faudra donc, comme les deux années précédentes, solliciter la mairie.

Si la mairie du 12ème répond favorablement, la réunion des guides aura lieu dans ses locaux le 8 septembre à 10h. Dans le cas contraire, la réunion de programmation aura lieu la veille dans un café à 19h.

7/ Séjours

• Ordre de priorité

Procédure actuelle : les séjours sont annoncés à l'AG (ils peuvent également être annoncés postérieurement). Ils sont ensuite diffusés et ouverts à l'inscription au fur et à mesure de leur finalisation.

Faut-il introduire une règle d'admission en cas de pluralités de demandes ? En effet, sur certains séjours antérieurs, la liste a été vite remplie, notamment par des adhérents s'inscrivant à une pluralité de séjours.

Après discussion, le CA observe que cette situation est numériquement assez marginale. Il est donc décidé de ne pas introduire une règle restrictive. En cas d'observation de ce phénomène (impossibilité à des adhérents de s'inscrire en raison d'une liste complète avec des participants bénéficiant de plusieurs séjours), le règlement se fera à l'amiable, en privilégiant l'adhérent qui n'a pas encore participé au séjour (lorsqu'il s'agit d'un séjour qui se renouvelle) et/ou qui n'a pas encore bénéficié d'un autre séjour dans l'année. Bien entendu, ce règlement amiable n'est envisageable qu'avant la clôture des inscriptions, et sous réserve que la demande d'inscription soit bien accompagnée du chèque d'acompte.

• Handicapés. Suite au 2 cas d'annulation sur le séjour Pompadour, il est proposé un affinement de la règle.

◇ Rappel de la règle actuelle (définie en 2016) : lorsque le guide organisateur du séjour estime, compte tenu de la difficulté prévisionnelle de la randonnée qu'un encadrement continu est nécessaire pour intégrer la personne handicapée au séjour, il pourra demander à cette dernière quelle est ou quelles sont les personnes qui assureront son assistance. En cas d'absence d'encadrement suffisant, il sera préférable, dans l'intérêt du groupe, et de la personne elle-même, de

ne pas l'admettre.

◇ Affinement proposé :

- . Pour un WE, 1 accompagnateur par handicapé (aide au transport, à la marche)
- . Pour un séjour, 2 accompagnateurs par handicapé

Exception : si présence d'un chien guide

◇ Procédure :

. Dès qu'il a connaissance de la candidature d'une personne handicapée, le guide le sollicite pour savoir quels sont ses accompagnateurs potentiels. En cas de réponse suffisante, la candidature est admise

. Si l'adhérent handicapé n'apporte pas de réponse suffisante, le guide signale au groupe la présence de personnes handicapées, et demande quels seraient les volontaires pour assurer un encadrement au cours du séjour. En cas de réponse positive, la candidature est admise. En cas de réponse insuffisante, il y aura lieu de ne pas autoriser l'inscription des adhérents handicapés.

- Incidence financière suite à annulation de réservations de séjours pour cause de grève, ou d'anticipation de grève dans les transports, ou pour raison de santé ou familiale grave.

Règle :

◇ Annulation à l'initiative de Randif : le participant ne subit aucune conséquence financière. Toutefois, le transport n'étant pas intégré dans l'engagement de Randif, la question suivante peut se poser : un séjour est organisé sous le label de Randif ; à la dernière minute le guide est indisponible → débours financier compte tenu de l'annulation du transport restant une charge individuelle (NB : l'assurance annulation dans le cadre de la procédure tourisme ne couvre pas cette hypothèse, mais uniquement les cas de maladie ou de circonstances familiales graves)

Il n'y a pas de réponse parfaite à cette question du transport, qui reste une charge individuelle. La seule solution est de rappeler que l'utilisation d'un billet non remboursable non échangeable (prem's) est peut-être moins sécurisante qu'un billet classique. L'appréciation du risque reste sous la responsabilité du participant.

◇ Annulation à l'initiative du participant :

- Pour motif médical ou assimilé :

. Dans le cadre de la procédure tourisme : mise en œuvre du dispositif si le participant a souscrit une assurance annulation

. En dehors de la procédure tourisme (cas le plus fréquent) : remboursement possible sauf pour les montants engagés par Randif et non récupérables(et sous réserve de la bonne foi du participant qui annule)

- Pour tout autre motif : à régler au cas par cas, une fraction des versements pouvant être maintenu au bénéfice de Randif

8/ Alerte orange

Nouvelle proposition : distinction selon les types de vigilance :

Δ Vigilance orange impliquant obligatoirement l'annulation :

- vent violent
- orage
- canicule (sauf Paris intra muros)

Δ Vigilance orange pouvant impliquer une annulation :

- Neige, verglas
- Grand froid
- Inondations

Ø dans le premier cas, l'annulation est systématique. Il n'est pas nécessaire de procéder à un mail ou

à une information sur le site pour confirmer l'annulation si nous n'en avons pas le temps (en pratique, selon les disponibilités de chacun, une information pourra néanmoins être apportée) Ø dans le second cas, il n'y a pas d'annulation à priori. En cas d'annulation, un mail + une info sur le site sont apportées. S'il est impossible d'assurer une information rapidement, les éventuels participants seront priés de se rapprocher du guide pour savoir si la randonnée est maintenue ou non.

Pour les séjours en cours, les mêmes règles sont applicables (sauf sur l'aspect communication, puisqu'elles ne concernent qu'un groupe restreint pour une activité en cours)

9/ Communication

Echange d'informations via un groupe Facebook. Certains ont exprimés l'intérêt d'avoir un moyen de communication et de liaison directs entre adhérents, sur des sujets gravitant autour de la randonnée. Exemple : informations de voyage, signalement d'expositions ou de manifestations intéressantes, vente d'objet, échange d'avis (sur du matériel de randonnée par exemple).

Cette demande pourrait être assurée par l'intermédiaire d'un « groupe facebook », dont les caractéristiques sont : adhésion non obligatoire ; groupe fermé et accessible uniquement aux membres agréés ; possibilité par l'administrateur du groupe de supprimer toute publication qui ne serait pas conforme aux objectifs et à l'éthique de Randif.

Les avantages et les inconvénients de cette formule sont largement discutés. Certains estiment qu'il existe peut-être d'autres formules techniques plus opérationnelles que Facebook pour répondre à cette demande. La mairie, qui soutient activement le développement de ce genre d'outils pour amplifier et prolonger le rôle des associations, avait envisagé une séance d'information sur ces nouveaux moyens technologiques. Il est proposé d'étendre la recherche à ces autres moyens éventuels.

10/ Questions diverses

- Randonnées occasionnelles hors du périmètre du Transilien : proposition de Michel, afin d'élargir le champ des sorties (NB : pour diminuer l'incidence financière éventuelle, seul l'aller ou le retour pourrait être hors zone). Cette hypothèse peut entraîner un coût supplémentaire pour les adhérents qui bénéficient du pass Navigo ; en revanche, pour ceux qui ne l'ont pas, et s'ils bénéficient de tarifs réduits SNCF (carte sénior par exemple), il n'y a pas nécessairement de surcoût, et même parfois un gain.

Le CA accueille favorablement cette proposition, qui pourra être mise en œuvre dès le prochain trimestre.

- Proposition FFRP d'adhérer à GR@access (18 €/an). La FFRP a diffusé une information permettant de bénéficier d'une aide à la conception de randonnées au travers d'une application qu'elle a développée. Il est difficile de connaître à priori l'intérêt et l'efficacité de ce procédé. Thérèse procèdera à son adhésion (18 €) personnelle à ce service, qui lui sera remboursée par le club, afin de tester le système. Si le test est positif, il pourra être étendu aux autres guides qui le souhaiteraient.

- Création d'un fonds documentaire des séjours (topoguides – proposition de Michel). L'intérêt est de mutualiser ce fonds documentaire. Bien entendu, le club ne disposant pas de local dédié, la documentation sera, en pratique, maintenue chez les guides eux-mêmes. En revanche, il est important de savoir où elle se trouve, et de pouvoir communiquer aux intéressés l'information. Cette documentation sera accessible à tout adhérent du club qui souhaiterait prendre en charge un séjour ou une randonnée au titre de Randif.

- Archivage des parcours réalisés ? Il n'existe pas actuellement d'archivage des parcours de randonnée effectués. Pour les guides qui utilisent Openrunner, l'idée serait d'archiver les parcours sur un compte Randif ouvert sur le site d'Openrunner.
- Césure entre le groupe « soutenues » et le groupe « moyennes » (remarque de Thérèse) : on peut observer qu'au sein de Randif, il existe en quelque sorte deux « sections ». Toutefois, un nombre non négligeable d'adhérents participent aux deux formules de randonnée. Par ailleurs, les randonnées convergentes (galette, vespérale, rentrée de septembre) ainsi que les séjours sont de nature à maintenir une unité d'ensemble.
- Raccourcissement du kilométrage de certaines randonnées. Lys fait remonter cette demande exprimée par quelques adhérents. Le CA indique que le kilométrage moyen actuel des sorties dominicales, de l'ordre de 20 à 25 km, correspond à la caractéristique essentielle du club. Toutefois, si certains adhérents souhaitent élargir le type de randonnées en introduisant des parcours plus limités, ils ont toute possibilité de se former et d'en proposer.
- Programme 3ème trimestre. Comme chaque année, il est toujours un peu plus compliqué à mettre en œuvre, compte tenu des vacances, et de l'indisponibilité des guides qui, notamment, organisent des séjours. Le CA valide néanmoins le principe d'une adjonction toujours possible de randonnées, en plus de celles qui seront déjà programmées, en fonction de la disponibilité des guides.

La séance est levée à 17 heures